



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Séance du lundi 12 novembre 2018**

# Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 72

Présents : 48

Excusés : 14

Absents : 10

**REUNION DU 12 NOVEMBRE 2018**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le LUNDI DOUZE NOVEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SIX NOVEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

## ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 48

M. AMARI Farid, M. ARDJOUNE Madani, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CAPO-CANELLAS Vincent, M. CARRE Julien, M. CHABANI Hamid, M. CHALLIER Guy, M. CHAUSSAT Jacques, Mme COCOZZA Merzouba, Mme DE CARVALHO Virginie, M. EL KOURADI Fouad, Mme ELSODY Arhella, M. GRAMFORT Mathieu, M. HOPPE Yannick, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme LEVE Séverine, Mme MABCHOUR Najet, M. MAHMOUDI Yacine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, M. MORIN Sébastien, M. NICOLAS Frédéric, Mme PINHEIRO Amélie, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme SAGNA Fatou, Mme VALLETON Martine, Mme VANDENABELLE Bernadette, Mme VAUBAN Maryline, Mme VERTE Monique, M. WATTEZ Robert, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

## EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 14

Mme ARAB Dalila,	à	Mme SAGNA Fatou,
M. ASENSI François,	à	M. ARDJOUNE Madani,
M. BOUMEDJANE Karim,	à	M. CARRE Julien,
Mme COMAYRAS Christine,	à	Mme LEMARCHAND Brigitte,
Mme DELMAS Anne-Marie,	à	M. BAILLON Jean-François,
Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie,	à	Mme BELMOUDEN Fatima,
Mme DUBOE Nicole,	à	Mme DE CARVALHO Virginie,
M. GATIGNON Stéphane,	à	Mme MABCHOUR Najet,
M. MARIOT Claude,	à	Mme VALLETON Martine,
Mme MOREIRA Véronique,	à	M. WATTEZ Robert,
Mme QUERUEL Marie-Jeanne,	à	M. CHALLIER Guy,
M. RAMADIER Alain,	à	Mme PINHEIRO Amélie,
M. SALINI Stéphane,	à	M. MANGIN Anthony,
Mme WANLIN Elsa,	à	M. GRAMFORT Mathieu,

## ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 10

Mme AUTAIN Clémentine, M. BARON Stéphane, Mme BOUR Patricia, M. FERREIRA Lino, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme SEGURA Angela, M. VAZ Micaël,

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Brigitte LEMARCHAND

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

### **A la question 2.3 – Vie institutionnelle (50 - 14 – 8)**

Madame Aude LAGARDE et Monsieur Jean-Christophe LAGARDE rejoignent l'assemblée

### **A la question 2.5 – Vie institutionnelle (52 - 15 – 5)**

Madame Aïssa SAGO et Monsieur Micaël VAZ avec le pouvoir de Madame Patricia BOUR rejoignent l'assemblée

### **A la question 7 – Aménagement (49 - 15 – 8)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA quitte l'assemblée et confie la présidence à Madame Martine VALLETON

Monsieur Sébastien MORIN et Madame Séverine MAROUN quittent également l'assemblée

### **A la question 8.1 – Ressources humaines (49 - 15 – 8)**

Monsieur Jean-Christophe LAGARDE quitte l'assemblée alors que Monsieur Sébastien MORIN la rejoint

### **A la question 8.2 – Ressources humaines (50 - 15 – 7)**

Monsieur Bruno BESCHIZZA rejoint l'assemblée et reprend la présidence

### **A la question 9.1 – Finances (50 - 15 – 7)**

Monsieur Yannick HOPPE quitte l'assemblée, alors que Madame Séverine MAROUN la rejoint

### **A la question 9.3 – Finances (51 - 15 – 6)**

Monsieur Jean-Christophe LAGARDE rejoint l'assemblée

### **A la question 9.4 – Finances (52 - 15 – 5)**

Monsieur Yannick HOPPE rejoint l'assemblée

# ORDRE DU JOUR

<b>1 - INFORMATION</b> .....	<b>4</b>
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018 .....	4
<b>2 - VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>4</b>
2.1 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU TERRITOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE .....	4
2.2 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE ET DE CLAYE SOUILLY (SIAEP) .....	4
2.3 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SEIN DU SYCTOM .....	4
2.4 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEAFPA .....	4
2.5 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL POUR SIEGER AU COMITE RESPONSABLE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DE PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) .....	4
<b>3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> .....	<b>4</b>
3.1 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION .....	4
3.2 – APPEL A PROJET ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) – ADOPTION DU REGLEMENT ET LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET.....	5
<b>4 - TRANSPORTS</b> .....	<b>5</b>
CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT DES ACTIONS DU PDIE MOBI NORD 2 DU PARC D'ACTIVITES DE PARIS NORD 2 .....	5
<b>5 - ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>5</b>
ETUDE D'UN PLAN D' ACTIONS SUR L'ASSAINISSEMENT POUR AMELIORER LA QUALITE DE LA MARNE ET DE LA SEINE SUR LE PERIMETRE DE PARIS TERRES D'ENVOL .....	5
<b>6 - URBANISME</b> .....	<b>5</b>
6.1 - CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE DANS LE SECTEUR SUD DE L'AEROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE .....	5
6.2 – PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION D'INTERET OLYMPIQUE (OIO) RELATIVE AU VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE ET AU CLUSTER MEDIAS .....	5
6.3 – AVIS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE CHARLES DE GAULLE EXPRESS .....	5
<b>7 - AMENAGEMENT</b> .....	<b>6</b>
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SIS ANGLE DES AVENUES JEAN JAURES, HENRI BARBUSSE ET RUE HENRI LONGATTE – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE	6
<b>8 - RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>6</b>
8.2 – AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE DES AGENTS DE PARIS TERRES D'ENVOL .....	6
8.3 – TRANSFERTS DE PERSONNELS DANS LE CADRE DES COMPETENCES DU TERRITOIRE .....	6
<b>9 - FINANCES</b> .....	<b>7</b>
9.1 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018 .....	7
9.2 – TRANSFERT DE DETTES LIEES AUX COMPETENCES RENDUES AUX COMMUNES .....	7
9.3 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE TERRITORIALE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REMISES GRACIEUSES SUR LES TITRES EMIS EN 2017.....	7
<b>10 - VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>8</b>
DECISIONS DU PRESIDENT .....	8

## 1 - INFORMATION

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le conseil de territoire à l'unanimité (61 voix pour, 1 NPPV : Monsieur Frédéric NICOLAS) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 24 septembre 2018.

## 2 - VIE INSTITUTIONNELLE

### 2.1 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU TERRITOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- Désigne Madame Virginie DE CARVALHO en qualité de déléguée titulaire, pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie territoriale de distribution de l'eau sur le secteur de la commune de Tremblay-en-France dont le siège est fixé au 1 avenue Pablo Neruda 93290 Tremblay-en-France.

### 2.2 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE ET DE CLAYE SOUILLY (SIAEP)

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- Désigne Madame Nicole DUBOE en qualité de déléguée suppléante pour siéger au comité syndical du SIAEP TC.

### 2.3 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU SEIN DU SYCTOM

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- Désigne Monsieur Madani ARDJOUNE en qualité de délégué titulaire pour siéger au SYCTOM.

### 2.4 - DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEAFPA

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- Procède à l'élection d'un délégué suppléant de l'EPT Paris Terres d'Envol au SEAFPA en remplacement de Madame Gabriella THOMY,
- Proclame élu Monsieur Madani ARDJOUNE à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### 2.5 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI POUR SIEGER AU COMITE RESPONSABLE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DE PERSONNES DE FAVORISEES (PDALHPD)

Le conseil de territoire à l'unanimité (66 voix pour, 1 abstention : Monsieur Didier MIGNOT) :

- Décide de ne pas procéder à cette désignation à scrutin secret,
- Désigne Monsieur Thierry MEIGNEN en qualité de représentant titulaire, et Monsieur Denis CAHENZLI en qualité de représentant suppléant, pour siéger au sein du comité responsable du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement de personnes défavorisées).

## 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 3.1 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MDE CONVERGENCE ENTREPRENEURS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention de partenariat entre l'EPT Paris Terres d'Envol et l'association MDE Convergence Entrepreneurs,
- Autorise le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat avec l'association MDE Convergence Entrepreneurs,
- Attribue une subvention de 30 000 € à l'association MDE Convergence Entrepreneurs, afin de soutenir l'organisation d'une promotion de 12 incubés pendant un an,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### 3.2 – APPEL A PROJET ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE) – ADOPTION DU REGLEMENT ET LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** le règlement de l'appel à projet ESS,
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à lancer l'appel à projet ESS,
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à prendre toute mesure pour assurer le bon déroulement de l'appel à projet,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 4 - TRANSPORTS

### CONVENTION D'AIDE AU FINANCEMENT DES ACTIONS DU PDIE MOBI NORD 2 DU PARC D'ACTIVITES DE PARIS NORD 2

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention d'aide au financement des actions du PDIE de Paris Nord 2,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **Autorise** le Président à signer la convention.

## 5 - ASSAINISSEMENT

### ETUDE D'UN PLAN D'ACTIONS SUR L'ASSAINISSEMENT POUR AMELIORER LA QUALITE DE LA MARNE ET DE LA SEINE SUR LE PERIMETRE DE PARIS TERRES D'ENVOI

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de participation financière relative à l'étude d'un plan d'actions sur l'assainissement pour améliorer la qualité de la Marne et de la Seine sur le périmètre du territoire de Paris Terres d'Envol, prévoyant un cofinancement du territoire à hauteur de 7 373,03 € HT,
- **Autorise** le président à signer ladite convention d'aide financière avec le conseil départemental et le SIAAP,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 6 - URBANISME

### 6.1 - CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ETUDES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE DANS LE SECTEUR SUD DE L'AEROPORT PARIS-CHARLES DE GAULLE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de ces études,
- **Approuve** le principe d'un co-financement de la mission d'études selon une convention à conclure entre l'Etablissement public territorial Paris Terres d'Envol, Grand Paris Aménagement, la Commune de Tremblay-en-France, l'ASL AeroliansParis Gestion, et le groupe ADP, prévoyant un cofinancement de l'EPT Paris Terres d'Envol à hauteur de 30 %, soit un montant de 36 000 € TTC.
- **Autorise** le président de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol à signer ladite convention et les documents y afférents.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### 6.2 – PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION D'INTERET OLYMPIQUE (OIO) RELATIVE AU VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE ET AU CLUSTER MEDIAS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Prend acte et valide** le protocole de mise en œuvre de l'opération d'intérêt olympique relative au village olympique et paralympique et au cluster des médias.
- **Autorise** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer ledit protocole et les documents y afférents.

### 6.3 – AVIS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOI SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE CHARLES DE GAULLE EXPRESS

Le président décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

## 7 - AMENAGEMENT

### PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE LOGEMENTS ET DE COMMERCES SIS ANGLE DES AVENUES JEAN JAURES, HENRI BARBUSSE ET RUE HENRI LONGATTE – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

#### Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que le dossier d'enquête parcellaire,
- **Sollicite** auprès du préfet l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe,
- **Autorise** le président à solliciter auprès du préfet, à l'issue de l'enquête publique conjointe, la déclaration d'utilité publique du projet ainsi que l'arrêté de cessibilité pour les parcelles identifiées comme étant nécessaires à la réalisation du projet, au profit de L'EPT Paris Terres d'Envol,
- **Autorise** le président à signer tous les actes se rapportant à cette procédure.

## 8 - RESSOURCES HUMAINES

### 8.1 – EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LE PERSONNEL DE PARIS TERRES D'ENVOL

#### Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** de la modification du régime indemnitaire et le RIFSEEP pour l'ensemble des agents de l'EPT au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### 8.2 – AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE DES AGENTS DE PARIS TERRES D'ENVOL

#### Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** que la proposition à l'avancement de carrière ou à la promotion interne sera ouverte pour les agents remplissant les conditions statutaires.
- **Décide** qu'à défaut d'application d'un ratio légal, il sera fait application d'un ratio « au choix » différencié selon les grades :
  - Pour la catégorie A : 50 % des agents promouvables pourront être proposés
  - Pour la catégorie B : 50 % des agents promouvables pourront être proposés
  - Pour la catégorie C : 50 % des agents promouvables pourront être proposés
- **Décide que** nonobstant les conditions mentionnées aux articles 1 et 2, l'ordre de priorité entre les agents promouvables et proposés est défini par les critères suivants :
  1. Etre sur un poste accessible au grade de nomination (cf. infra)
  2. Encadrer une équipe ou assurer des fonctions de coordination
  3. L'année d'inscription sur liste d'aptitude suite à l'obtention du concours ou de l'examen professionnel (le cas échéant)
  4. La proximité de l'âge légal de départ à la retraite pour l'ensemble des grades d'avancement ou de promotion : deux ans avant au minimum
  5. L'ancienneté dans la fonction publique, au cumul des durées de service en tant que titulaire et contractuel
- **Décide que** l'avancement de grade ou la promotion interne des promouvables sont conditionnés à l'exercice effectif des fonctions telles que présentées en annexe.
- Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et souhaitant être nommé, dans un cadre d'emploi ou sur un grade supérieur ne correspondant pas à son emploi, devra postuler sur un emploi en relevant.
- **Décide que** les nominations aux avancements de grade et promotions internes seront subordonnées à l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grade et de promotion interne, pris après avis de la commission administrative paritaire.
- **Décide que** les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget général et dans les budgets annexes sous les rubriques correspondantes.

### 8.3 – TRANSFERTS DE PERSONNELS DANS LE CADRE DES COMPETENCES DU TERRITOIRE

#### Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** du transfert de personnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit :
  - **Développement économique**
    - **Le Blanc-Mesnil** : 1 agent de catégorie A  
3 agents de catégorie C
  - **Habitat**
    - **Sevran** : 3 agents de catégorie A  
1 agent de catégorie B  
1 agent de catégorie C
- **Autorise** Le président à signer tout acte relatif à ces transferts de postes,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 9 - FINANCES

### 9.1 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget assainissement pour l'exercice 2018, équilibré à la somme de 2 353 120 € réparti comme suit :

- Section d'exploitation 156 400,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses en €	Recettes en €
011	Charges à caractère général	236 795,00	
012	Charges de personnel	- 120 000,00	
66	Charges financières	6 450,00	
67	Charges exceptionnelles	610,00	
70	Produits de services du domaine et ventes diverses		156 400,00
023	Virement à la section d'investissement	- 50 455,00	
042		-	
<b>TOTAL</b>		<b>156 400,00</b>	<b>156 400,00</b>

- Section d'investissement 2 196 720,00€

Chapitre	Libellé du compte	Dépenses en €	Recettes en €
16	Emprunts et dettes assimilés	93 160,00	1 874 175,00
20	Immobilisations incorporelles	276 880,00	
21	Immobilisations corporelles	- 93 320,00	
23	Immobilisations en cours	1 630 000,00	
45	Opérations pour compte de tiers	290 000,00	290 000,00
040	Opérations d'ordre entre section		83 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		- 50 455,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 196 720,00</b>	<b>2 196 720,00</b>

- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

### 9.2 – TRANSFERT DE DETTES LIEES AUX COMPETENCES RENDUES AUX COMMUNES

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert des dettes selon le tableau annexé,
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

### 9.3 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE TERRITORIALE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - REMISES GRACIEUSES SUR LES TITRES EMIS EN 2017

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Décide** une remise gracieuse sur les titres suivants :
  - Titres émis par le budget annexe de la régie territoriale de distribution d'eau de Tremblay-en-France pour la partie eau :
    - titre n°869/2017 d'un montant de 69,26 € HT (73,27 € TTC).
    - titre n°762/2017 d'un montant de 144,65 € HT (153,15 € TTC).
  - Titres émis par le budget annexe assainissement :
    - titre n°1140/2017 d'un montant de 12,81 €.
    - titre n°1116/2017 d'un montant de 35,99 €.
- **Dit** que les crédits sont inscrits aux budgets à l'article 6743.

### 9.4 – ACCEPTATION DU REVERSEMENT DE LA SUBVENTION INTEGRATHLON

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** le versement de l'intégralité de la subvention perçue par le SEAPFA, au titre du Fonds Social Européen, pour la période 2016-2017, soit la somme de 92 456,79 €, en vue du financement de l'Intégrathlon édition 2019,
- **Dit** que la recette sera inscrite à la décision modificative n°2 du budget principal.

**DECISIONS DU PRESIDENT**

**Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :**

N°25 – VIE INSTITUTIONNELLE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR)

N°26 – ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CREATION DE TOILETTES PUBLICS DANS LE PARC URBAIN SUR LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

N°27 – ASSAINISSEMENT – VEOLIA EAU – DEMANDE DE DEGREVEMENT EN RAISON D'UNE FUITE SUR PARTIE PRIVATIVE DE L'INSTALLATION DE M. ET MME MULLER MARCEL – 26 RUE DE L'ARGONNE – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

N°28 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION INITIATIVE GRAND EST SEINE-SAINT-DENIS, POUR LES COMMUNES DE SEVRAN, TREMBLAY-EN-FRANCE, VILLEPINTE - ANNEE 2018

N°29 – DEVELOPPEMENT DURABLE – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE PARIS TERRES D'ENVOL A L'AGENCE AIRPARIF POUR 2018

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35**

**Le secrétaire de séance**  
**Brigitte LEMARCHAND**

**Le président**  
**Bruno BESCHIZZA**



**Certifié affiché du**  
**Bruno BESCHIZZA**

**21 NOV. 2018**

